



A retenir

Mouche de l'olive* : un quatrième vol est en cours et des pontes peuvent avoir lieu actuellement. Les conditions climatiques sont très favorables à l'activité de l'insecte.

Œil de paon : risque de contamination par le champignon en cas de pluies.

Pyrale du jasmin : surveiller sur jeune plantation.

*Les relevés de captures de la mouche de l'olive du réseau Corse sont régulièrement actualisés dans la base de données de l'AFIDOL, vous pouvez consulter la carte en allant sur le lien suivant :

<http://www.afidol.org/gestoliveprod> et en cochant "Autres types de pièges".

SOMMAIRE

Stade phénologique

Mouche de l'olive

Œil de Paon

Pyrale du jasmin

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA2B

Rédactrice : Frédérique Ceccaldi

Partenaires : exploitants observateurs



Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI

Président de la Chambre d'Agriculture de Corse

15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo : CA2B, Bouyrie S.



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO

• Stade phénologique

La maturation des fruits se poursuit : actuellement, la couleur typique des fruits apparaît (code 85 sur l'échelle BBCH) sur variété précoce. Dans les vergers très précoces, la récolte a débuté.

⇒ Compter un décalage de 7-10 jours pour les zones plus tardives. *Un stade est atteint lorsque plus de 50% des organes végétatifs répondent à sa définition.*

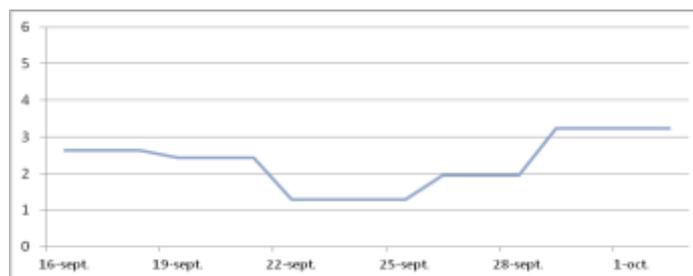


Photo 1 : Olive de variété Ghjermana Urtaca le 5 octobre (photo S. Bouyrie)

• Mouche de l'olive – *Bactrocera oleae*

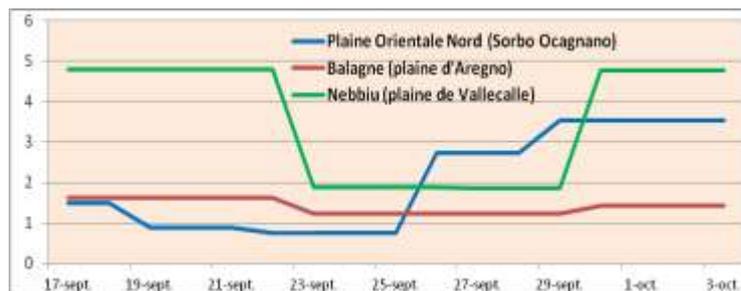
L'interprétation des courbes de captures du réseau révèle qu'à basse altitude une nouvelle génération est apparue autour du 26 septembre, peu après la fin du vol précédent (cf figure 1).

Figure 1 : Courbes des captures de mouche de l'olive (échelle de 6 mouches/piège/jour) Parcelles du réseau de la zone < 150 m d'altitude, période du 16 septembre au 1^{er} octobre 2017



(Source CA2B)

Figure 2 : Captures de mouches de l'olive dans 3 parcelles situées à basse altitude, échelle de 6 mouches/piège/jour

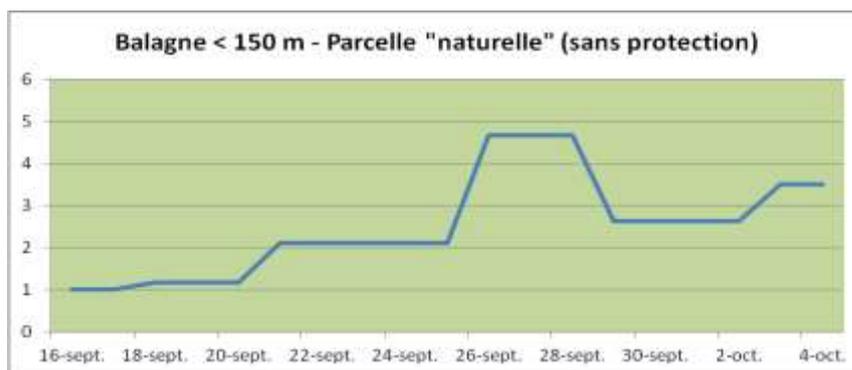


(Source CA2B)

D'après les courbes de la figure 2 :

- La parcelle du **Nebbiu** enregistre les plus forts taux de captures : avec près de 5 mouches par pièges et par jour, Vallecalle retrouve des niveaux de populations équivalents à la fin du vol précédent.
- La parcelle de la **Plaine Orientale** voit les captures nettement augmenter sans toutefois dépasser la moyenne de 4 mouches par piège et par jour.
- Dans la plaine de **Balagne**, où la reprise du vol est plus discrète, le seuil de nuisibilité d'1 mouche capturée/piège/jour est tout juste dépassé.

Figure 3 : Parcelle "naturelle" (sans protection), plaine du Regino en Balagne, échelle de 6 mouches/piège/jour



Dans les parcelles non protégées et malgré la faible charge en fruits des arbres, la reprise du vol peut également être visible, telle que le montre la figure 3. Le scénario de superposition des vols, fréquent en septembre-octobre, ne semble pas avoir lieu cette année. En effet, sans doute en raison d'un été peu favorable à sa multiplication, les populations de mouches sont moins élevées en cet automne et à l'approche de ce début de récolte. La vigilance doit toutefois être de mise, surtout pour les **récoltes tardives** : continuer à surveiller l'apparition de nouvelles piqûres de ponte.

Évaluation des risques de piqûres de ponte et d'accomplissement des cycles biologiques : modéré à normal pour la saison selon les vergers, les niveaux de population de mouches (seuils de nuisibilité) et les mesures de protection déjà mises en œuvre. Les populations peuvent être particulièrement dangereuses en octobre.

Les seuils de nuisibilité :

- **Début de vol** : insectes capturés = moyenne de 3 à 5 mouches tous les 4-5 jours pour le piège alimentaire, soit 1 mouche par piège et par jour pendant 5 jours consécutifs. Le pic du vol s'observera 7 à 10 jours après l'émergence.
- **Pic du vol** (très prochainement) : dégâts observés à la récolte > 10% d'olives trouées pour les fruits destinés à l'huile.

- **Œil de Paon – *Fusicladium oleagineum* (= *Spilocaea oleaginum*)**

Biologie : Avec l'apparition de taches dues aux contaminations du printemps, le risque de propagation de la maladie est important en cas de précipitations : la pluie dissémine les spores du champignon et le taux élevé d'humidité permet leur pénétration à l'intérieur de la feuille. De nouvelles taches symptomatiques apparaîtront alors au printemps suivant.

Les taches circulaires font apparaître un halo jaunâtre entouré d'une zone verte (photo 2 ci-contre). Les feuilles ayant développées la maladie vont chuter.



Photo 2 : Taches symptomatiques de contaminations dues au champignon *F. oleagineum*

Évaluation du risque : nul en l'absence de précipitations et dans les vergers peu sensibles à **élevé** en présence de taches conjuguées à des épisodes pluvieux.

Seuil de nuisibilité : + de 15% de feuilles malades. Le seuil de tolérance est à 10% de feuilles présentant les symptômes.

Gestion du risque : Parmi les principaux moyens culturaux préventifs, il est conseillé de :

- éviter de planter dans les bas-fonds humides, employer les variétés qui se montrent plus résistantes à la maladie, maintenir un bon écartement entre les arbres et aérer les arbres par une taille adéquate ;
- dans les parcelles affectées, éliminer si possible les feuilles chutées par leur ramassage et leur incinération ;
- améliorer la résistance des oliviers par une fertilisation équilibrée : éviter l'excès d'engrais azotés qui tendent à rendre les tissus plus minces et moins résistants et éviter les carences potassiques qui favorisent le développement de la maladie.

• **Pyrale du jasmin – *Palpita (Margaronia) unionalis***

Biologie : Des dégâts dus à la chenille peuvent encore être observés sur les jeunes plantations. Les chenilles (photo 3) décapent le parenchyme de la face inférieure des feuilles, provoquent des découpures dans les feuilles et détruisent les bourgeons terminaux, provoquant un développement incontrôlé des bourgeons axillaires dormants : les rameaux atteints vont se ramifier et prendre un aspect buissonnant en "balai de sorcière".

Evaluation du risque : modéré. Surveiller les jeunes plantations jusqu'aux refroidissement des températures.

Seuil de nuisibilité : il n'existe pas de seuil.



Photo 3 : Chenille de la Pyrale

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Vendredi 6 octobre	Samedi 7 octobre	Dimanche 8 octobre	Lundi 9 octobre	Mardi 10 octobre	Mercredi 11 octobre	Jeudi 12 octobre
Haute Corse / Corse du Sud							
	Temps ensoleillé ; vent assez fort sur l'extrême sud ; température en baisse	Beau temps ; Vent de Nord Est assez fort en Balagne et dans le Sud Est s'orientant d'Ouest dimanche dans le Sud		Temps ensoleillé avec quelques passages nuageux en montagne		Quelques passages nuageux en début de journée	

Pour la période du lundi 9 au jeudi 12, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5.

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cité ci-dessous.
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.

- **ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION** : Une nouvelle liste des équipements de limitation de la dérive de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques est parue au Bulletin officiel du 25 mai 2017. Ces équipements permettent de réduire la largeur des zones non traitées en bordures des points d'eau (de 20 ou 50 m à 5 m), conformément à l'arrêté du 4 mai 2017. De nouveaux équipements viennent s'ajouter pour la viticulture, l'arboriculture et les cultures basses (pulvérisateurs, buses).

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercoptes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque. La sous-espèce identifiée est ***fastidiosa***, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux États-Unis. À ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur ***Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera***. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans.

La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp multiplex sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.